

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 19 juin 2025

Convocation du :	13 juin 2025
Date d'affichage :	13 juin 2025
Nbre de conseillers en exercice :	20
Présents :	12
Votants :	17

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2025/06/48 (Nomenclature 1.1)

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Étaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel - AUBRY Isabelle - GUILLOU-COROUGE Françoise - POISSON François - RUEN Pauline - QUEMARD Bertrand - LE BRIS Isabelle - MORIN Sabine - BOQUEHO Stéphanie.

Absents excusés :

CHATTARD-GISSEROT Thibault, REPERANT Thibault, LE CHANU Fabienne, LE FUR Corentin, GUILLEMOT Sébastien, AUBRY Charlène, COISY Thierry et HELLARD Hugo.

Procuration :

COISY Thierry à HAMON Jean-Paul
REPERANT Thibault à CARRO Nicolas
CHATTARD-GISSEROT Thibault à THERIN Emmanuel
LE FUR Corentin à MAUJARRET Marie-Madeleine
AUBRY Charlène à GUILLOU Françoise

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Madame LE BRIS Isabelle.

Commande publique : Avenant au marché de travaux de l'ancienne trésorerie

Rapporteur Nicolas CARRO

Le conseil,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles R 2194-5 et R 2194-8,

Vu le programme de réhabilitation du rez-de-chaussée de l'ancienne trésorerie confié au Maître d'œuvre, la SELARL STUMM Architectures et les autorisations d'urbanisme afférentes

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du mercredi 10 juillet 2024,

Vu la délibération n°2024/07/55 du conseil municipal du 11 juillet 2024 relative au marché de travaux de réhabilitation du rez-de-chaussée de l'ancienne trésorerie attribuant les lots 1 à 9 et 11,

Vu l'arrêté municipal 2024-198 du 26 septembre 2024 attribuant le lot 10 à Armor Thermique et Sanitaire conformément aux dispositions de l'article R 2122-2 du code de la commande publique,

Vu la délibération n°2024/12/81B du conseil municipal du 18 décembre 2024 relative au marché de travaux de réhabilitation du rez-de-chaussée de l'ancienne trésorerie concluant 3 avenants d'augmentation pour les lots 1, 2 et 10,

Vu la délibération n°2025/03/15 du conseil municipal du 06 mars 2025 relative au marché de travaux de réhabilitation du rez-de-chaussée de l'ancienne trésorerie concluant 1 avenant d'augmentation pour le lot 3,

Vu la délibération n°2025/03/37 du conseil municipal du 27 mars 2025 relative au marché de travaux de réhabilitation du rez-de-chaussée de l'ancienne trésorerie concluant 1 avenant d'augmentation pour le lot 7,

Vu la délibération n°2025/05/44 du conseil municipal du 12 mai 2025 relative au marché de travaux de réhabilitation du rez-de-chaussée de l'ancienne trésorerie concluant 2 avenants d'augmentation pour les lots 4 et 5 et un avenant de diminution pour le lot 11,

Compte tenu des prestations prévues dans le contrat initial qui n'ont pas été exécutés pour les branchements provisoires et les sanitaires de chantier dans le cadre des travaux préparatoires avec l'entreprise attributaire du lot 2, SARL LE BRIX, il convient de réduire de 1 300 € H.T les travaux initiaux

Sur proposition du Maître d'œuvre, la SELARL STUMM Architectures, la maîtrise d'ouvrage doit reconsidérer le coût des travaux qui s'élève désormais à la somme de 340 347,95 € contre 341 647,95 €

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article R 2194-1 et suivants du code de la commande publique, la commune de Quintin doit conclure des avenants pour poursuivre les travaux engagés de réhabilitation du rez-de-chaussée de l'ancienne trésorerie,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, décide à l'unanimité :

- DE CONCLURE un avenant n°2 de diminution pour le lot 2 ci-après détaillé :

Entreprises	Marché initial	Avenant n° 1	Avenant n°2	Objet avenant 2	Nouveau montant du marché
Lot 2 : SARL Le Brix	52 314 €	1 280 €	-1 300 €	Travaux préparatoires non exécutés	52 294 €

Pour le lot 2, ces 2 avenants présentent une faible incidence sur le montant du marché.

Le nouveau montant du marché public est donc le suivant :

LOT 1 - Démolitions – Désamiantage	27 884,00 €	<i>CP DESAMANTAGE</i>
LOT 2 - Gros-Œuvre	52 294,00 €	<i>LE BRIX</i>
LOT 3 – Charpente	9 474,69 €	<i>BIDAULT MENUISERIE</i>
LOT 4 – Couverture	97 472,05 €	<i>CARREE Michel</i>
LOT 5 - Menuiseries Extérieures	23 817,54 €	<i>LE MARCHAND</i>
LOT 6 - Menuiserie Intérieure	12 984,08 €	<i>BIDAULT MENUISERIE</i>
LOT 7 - Doublages - Cloisons – Isolation	48 290,68 €	<i>Armor Plaquiste Isolation</i>
LOT 8 - Revêtements de sols – Faïences	14 000,00 €	<i>SARPIC</i>
LOT 9 - Electricité – Chauffage	22 201,76 €	<i>AM ELEC</i>
LOT 10 - Plomberie Sanitaire – Ventilation	10 597,50 €	<i>ATS</i>
LOT 11 – Peintures avec PSE sur menuiseries bois	21 331,25 €	<i>ADALEA</i>
TOTAL HT	340 347,95 €	
TVA	68 069,59 €	
TOTAL TTC	408 417,54 €	

- **D'AUTORISER** le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

Pour extrait certifié conforme.

M. le Maire
Nicolas CARRO

Le secrétaire de séance,
Isabelle LE BRIS

 

